

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-4-5-3

Séance du vendredi 23 octobre 2009

MODIFICATION DES LIMITES CANTONALES ENTRE LES CANTONS DE RIBEAUVILLE ET DE SAINTE MARIE-AUX-MINES

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte de la demande formulée par la commune d'AUBURE et ne s'oppose pas à la modification des limites cantonales qu'induirait le rattachement de la commune au Canton de RIBEAUVILLE.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions